

NG.J
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE RUHENGERRI



Reçu du Comptable Territorial de Ruhengeri
la somme de deux cent soixante et un francs (261)
représentant la perception des additionnels sur
permis de commerce délivré pendant le mois d'août.

Quitt. n°64.

Ruhengeri, le 31 août 1954.

LE COMPTABLE CENTRALISATEUR DES C.A.C.,
V. CROONENBORGH. — *V. Croonenborghs*

Autochtones.-

Ri
bang

dc 663.

31/8/54